

Commune de SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant Programme Local de l'Habitat (PLUI H)

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

16 250

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023 Le Président, Simon Planet



- LÉGENDE**
- Servitude AC1 : Protection des monuments historiques
 - Servitude AC1 : Monument concerné par la servitude
 - Servitude AC4 : Site patrimonial remarquable
 - Servitude I3 : Passage des canalisations de transport de gaz
 - Servitude I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
 - Servitude I4 : Transport d'énergie électrique

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Annonay

- Zone fortement exposée
- PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Boulieu-lès-Annonay
- Zone R : zone fortement exposée
- Secteur Rsp : Equipement sportif
- Bâtiment en partie concerné par la zone inondable

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Saint-Marcel-lès-Annonay

- Zone R : zone fortement exposée
- Secteur Rs : aire de stationnement
- Secteur de bande de sécurité
- Zone B : zone modérément exposée
- Secteur B1 : secteur de surverse en zone B
- Secteur Rep : enjeu particulier en zone rouge
- Bâtiment en limite de zone inondable
- Zone enclavée constructible

